

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du lundi 24/04/2017

PRESENTS:

Mr BENMOUSSA Mohamed Président

Mr HELLOU Mohamed V/ Président.

Mr MERAH Kamel et MESSADIA Lamia, Secrétariat.

Membres: HARAT Benyoucef, BELAIDI Lamara, BOUDJELTIA AHMED Tahar, HADDACHE Djamel

ORDRE DU JOUR

- **Courrier arrivé.**
- **Audience.**
- **Traitement des affaires.**
I. Discipline

Courrier arrivé :

- Lettre de l'AS CRBC A/S de la rencontre CRBC /CRZa du 15/04/2017- Utiliser les voies de recours.
- Lettres de l'AS CMBA A/S de la rencontre CMBA/CRBKH du 22/04/2017.

Audience :

- **M SI YUCEF** Mokhtar joueur de l'AS CRBC A/S de la rencontre CRBC /CRZa du 15/04/2017.

Traitement des affaires :

I. Discipline

**BILAN
JOURNEES DES 21et 22/04/2017**

Désignation	Senior	Jeune	Total
Nombre d'affaires	18	9	27
Avertissements	53	19	72
Expulsions	8	2	10
Amendes	35.000	11.000	46.000
Terrains sanctionnés	/	/	/

Régionale I
« 28emejournée »

Affaire N°628 Match: IRBB / RAAD« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

DJAKNOUN Yacine IRBB Lic 150240020 Jeu dangereux

MILOUDI Amin RAAD Lic 110480005 Jeu dangereux

SAAD Adel-Amine RAAD Lic 110480006 Jeu dangereux

Joueurs exclus:

ALLAL Hicham IRBB Lic 110240005 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA**
(Art 113 RG)

SADOUKI Rafiq RAAD Lic 110480003 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA**
(Art 113 RG)

Affaire N°629 Match: CRBOA / USHE« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

TEBSI Khalifa CRBOA Lic 111230015 Jeu dangereux

HAMDAOUI Billel USHE Lic 111440003 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA**
(Art 102 RG)

SELAM Mohamed Lamine USHE Lic 111440004 Contestation de décision : 01 match ferme + **2.000 DA** (Art 102 RG)

Affaire N°630 Match: IBM / HRBF« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

SOUALMI Mohamed IBM Lic 110350012 Jeu dangereux

HABIRECHE Hamza IBM Lic 110350003 Comportement anti sportif

KADDAR Ayoub HRBF Lic 110280010 Jeu dangereux

ABADA Tahar HRBF Lic 110280001 Jeu dangereux

Affaire N°631 Match: CRZa/ JMOD« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

MAKHLOUFI Abdelghani CRZa Lic 110540023 Anti jeu

SEBAIHIA Nabil JMOD Lic 111480021 Anti jeu

CHEKALIL Khalid JMOD Lic 111480006 Anti jeu

Affaire N°632 Match: CRZo/ MCK« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

LEFRAS Miloud MCK Lic 111290001 Comportement anti sportif

KHEDDAOUI Aiméne MCK Lic 171290008 Comportement anti sportif

ZOUAOUI Abderrahmane CRZo Lic 110660001 Jeu dangereux

BENAISSA Sid-Ali CRZo Lic 110660009 Jeu dangereux

BERRABAH Ahmed Cherif CRZo Lic 110660014 Comportement anti sportif

BELHADJ Zakaria CRZo Lic 110660012 Comportement anti sportif

SAOUDI Hamza CRZo Lic 110660013 Comportement anti sportif

Joueur exclu:

AYACHE Ahmed-Amine MCK Lic 111290006 Cumul de cartons : 01 match ferme

Amende de 3.000 DA au club CRZO pour conduite incorrecte (Art 131 RG)

Régionale II Groupe A
« 28emejournée »

Affaire N°633 Match: WRBS / CBBM« Senior » du 21/04/2017

Joueur averti :

BELKHIR Charif WRBS Lic 120530004 Comportement anti sportif

Affaire N°634 Match: MCHB / IRBC« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

ORABI Haccene IRBC Lic 120860011 Jeu dangereux

BOUCHAKOUR Seddamhocine IRBC Lic 120860017 Jeu dangereux

Joueur exclu :

RAHMOUN Mostefa IRBC Lic 120860016 Cumul de cartons : 01 match ferme

Affaire N°635 Match: HBG / WBM« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

DJILALI Riadh HBG Lic 121460015 Jeu dangereux

SEBAI Hakim WBM Lic 120330022 Jeu dangereux

Joueur exclu:

KERADCHI Abdenacer WBM Lic 120330019 Comportement anti- sportif envers adversaire : 02 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 112 RG)

Affaire N°636 Match: JSMB / SCMB« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

GUERROUMI Sofiane JSMB Lic 120980004 Anti jeu

OURAK Mohamed JSMB Lic 120980007 Comportement anti sportif

YAMENA Yasser SCMB Lic 120250021 Anti jeu

BERKANI Islem SCMB Lic 120250024 Anti jeu

Joueurs exclus:

BOUKHTACHI Mohamed JSMB Lic 120980013 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

BOUZIFI Islem SCMB Lic 120250014 Agression sur adversaire : 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

INVITATION

Le président du club JSMB est invité pour la séance du 02/05/2017 à partir de 10H00.

Affaire N°637 Match: CRBT / CRAB« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

BENAMEUR Islam CRBT Lic 120140011 Comportement anti sportif

KHEDRAOUI Abdelkarim CRBT Lic 120140004 Jeu dangereux

REDAOUIA Aissa CRBT Lic 120140012 Comportement anti sportif

KOUIDRI Halim CRBT Lic 120140023 Comportement anti sportif

MEKKID Kamel CRAB Lic 180950010 Jeu dangereux

GACEM Oualid CRAB Lic 180950006 Jeu dangereux

INVITATION

L'entraîneur adjoint du club CRBT Mr HADID Amar ainsi que le commissaire au match Mr KHINECHE Rédha sont invités pour la séance du 02/05/2017 à partir de 10H00.

Affaire N°638 Match: ARBM / ICEA« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

BEKRAOUI Abdelmadjid-Zendani ARBM Lic 121470011 Jeu dangereux
DJAID Abderahmane ARBM Lic 121470014 Anti jeu
AHMIA Mohamed-AbdEssatar ARBM Lic 121470006 Jeu dangereux
BOUKHADRA Yazid ICEA Lic 180800002 Anti jeu

Régionale II Groupe B
« 28emejournée »

Affaire N°639 Match: CMBA / CRBKH« Senior » du 22/04/2017

Joueur averti :

MATALLAH Daoud CMBA Lic 171220025 Anti jeu

Joueurs exclus:

TADJOURI Mohamed Lamine CRBKH Lic 130920002 Comportement anti- sportif envers officiel de match : 04 matchs fermes + **10.000 DA** (Art 118 RG)
MOHAMMED AMAR Kheireddine CMBA Lic 171220002 Agression sur adversaire: 03 matchs fermes + **3.000 DA** (Art 113 RG)

Affaire N°640 Match: IRBHR / FCMB« Senior » du 22/04/2017

Joueur averti :

NEMROUD Hamza IRBHR Lic 131490008 Jeu dangereux

Affaire N°641 Match: CSABAM / CRBBT« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

KADDOUR-GUETTAOUI Salah CSABAM Lic 130840001 Anti jeu
BERRAHOU Yassine CSABAM Lic 130840012 Jeu dangereux

Affaire N°642 Match: CRBCh / SCM« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

MILOUDI Redhouane SCM Lic 130100022 Jeu dangereux
BOUGAR Abdallah SCM Lic 170100024 Comportement anti sportif
KEDACI Abdelkrim SCM Lic 130100019 Comportement anti sportif
BOULEFA Youssouf SCM Lic 130100009 Jeu dangereux
CHIKHI Sabr-Ellah CRBCh Lic 131280020 Comportement anti sportif

Affaire N°643 Match: CCR / NBBI« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

ESSELAMI Khayreddine CCR Lic 130870012 Jeu dangereux
MADJI Wassim NBBI Lic 130190023 Comportement anti sportif

Affaire N°644 Match: MSC / NRBS« Senior » du 22/04/2017

Joueurs avertis :

DJEBLOUL Fethi MSC Lic 130380006 Jeu dangereux
ARBOUCHE Khaled MSC Lic 130380002 Jeu dangereux
ABDI Amine MSC Lic 130380015 Comportement anti sportif

Affaire N°645 Match: IRBSG / CRBA« Senior » du 21/04/2017

Joueurs avertis :

HAMADENE Samir IRBSG Lic 131050003 Anti jeu

CHEKALIL Merouane CRBA Lic 170390075 Jeu dangereux

PLAY –OFF

Affaire N° 366 Match: CAB / EBH « U-17» du 21.04.2017

Joueurs avertis :

HABAZA Nabil EBHLic161250023Jeu dangereux.

BOUGHEDAOUI Mohamed Abderrahmane CABLic141500035Jeu dangereux.

Affaire N° 367 Match: JSMB / ICEA « U-17» du 21.04.2017

Joueurs avertis :

HAMAIDIA Mohamed JSMBLic150980034Anti jeu.

BOUKHADRA Mounir ICEALic180800058Anti jeu.

JEUNE NATIONAL

Affaire N° 368 Match: USMB / SKAF « U-17» du 14.04.2017

Joueurs avertis :

CHIKH Islam SKAFLic140490031Jeu dangereux.

BELAISSI Rabah USMBLic140550001Comportement anti sportif.

Affaire N° 369 Match: USMB / SKAF « U-15» du 14.04.2017

Joueurs avertis :

BOUAMAMA Mohamed-Imad Eddine SKAFLic140490052Jeu dangereux.

HAMIDA Mounir USMBLic140550052Comportement anti sportif.

Joueur Exclu :

HAMIDA Mounir USMBLic140550052Jeu Brutal : **01** match ferme.

Affaire N° 370 Match: CAB / SKAF « U-20» du 22.04.2017

Joueurs avertis :

AKIR ChawkiCABLic141500013Comportement anti sportif.

AICI Mohamed-AkramSKAFLic140490010Comportement anti sportif.

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « **U-20**» de l'équipe **CAB**.

CAB : Amende de 10.000 DA (Art 45RG).

GROUPE « C »

Affaire N° 371 Match: ORBOF / CRBA « U-20» du 18.03.2017

Joueurs avertis :

ELAZIZIMohamed Amin CRBALic170390008Jeu dangereux.

TAARABET HemzaORBOFLic140420008Jeu dangereux.

SOUDANI Samir ORBOFLic140420025Jeu dangereux.

Joueur Exclu :

SADOUKIMourad CRBALic170390012Cumul de cartons: **01** match ferme.

Affaire N° 372 Match: RAAD / CRBB « U-20» du 18.04.2017

Joueurs avertis :

BENSAID Mohammed Amin **RAAD** Lic170480005 Jeu dangereux.
MALLA Abderrahmane **RAAD** Lic170480003 Jeu dangereux.
LARBI BERREBIHA Ilyas **CRBB** Lic140170022 Comportement anti sportif.
KHELIFA Mohamed **CRBB** Lic140170081 Comportement anti sportif.

Affaire N° 373 Match: SCD / CRBOA « U-20» du 21.04.2017

Entraîneur Refoulé

Mr NAAMI Yacine **CRBOA** Lic1230001^E Contestations de décision répétée: **01** match ferme + **1.000DA**.

Affaire N° 374 Match: CRBA / NRBC « U-20» du 22.04.2017

Joueurs avertis :

FEKIR Qamareddine **CRBA** Lic170390006 Jeu dangereux.
ELAZIZI Mohamed Amin **CRBA** Lic170390008 Jeu dangereux.
MOKHTARI Mohammed **NRBC** Lic170200011 Jeu dangereux.

La séance fut levée à 12h00

Le Président
Mr. BENMOUSSA Mohamed

Le Secrétaire
Mr. MERAH Kamel

NOTE 1

**LA PROCHAINE SEANCE DE LA COMMISSION SE TIENDRA LE MARDI
02/05/2017.**

NOTE 2

La commission de discipline informe l'ensemble des clubs activant au sein de la Ligue en catégorie senior et jeune qu'à compter du 01/11/2016 il sera fait une application rigoureuse des articles 53 alinéa 2 (pour les seniors) et 45 (pour les jeunes) traitant de l'absence de l'entraîneur sauf pour les absences en cours de suspension.

NOTE 3

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.

Amendements du Règlement du championnat de football amateur des divisions Régionales Edition 2016

Article 102 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- Deux mille (2.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 103 : Cumul d'avertissements au cours des rencontres

Sous réserves des dispositions prévues par l'article 74 (7 et 8) du présent règlement, tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4^{ème}) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements.

Article 104 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

- 1- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme.
- 2- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.
- 3- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 105 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

Amendements du Règlement du championnat de football amateur des catégories jeunes Edition 2015

Article 85 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- mille (1.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- mille cinq cent (1.500 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 87 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

1-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

- Un (01) match de suspension ferme.

2-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

- Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.

3-Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 88 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.